

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Vigilance du comité de réunion  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196715>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plantant là les Vaudois. Est-ce ainsi qu'on fait ! Il n'a pas eu le demi-quart du courage à Davel, et je ne sais pas pourquoi les journaux le blâment tant !

Comme notre syndic ne se souvenait plus de ce qu'il avait lu sur Muret et les autres patriotes Vaudois, il se borna à dire : « Pour ce qui est de Muret et consorts, on en causera plus tard. » « Et bien ! ajouta-t-il, voilà ce que c'est que le centenaire, et puis qu'ils l'ont avancé d'un mois ou deux, ça ne veut rien dire ; on le fêtera quand même le 24 janvier et une seconde fois le 14 avril s'il faut.

« A la sanf de la municipalité ! qu'elle vive ! »

Et tous d'applaudir en pensant qu'à la première vacance au Grand Conseil, le candidat serait tout trouvé en la personne du syndic.

C. T.

### Le bon municipal

Air de Roger Bontemps.

Il est des gens vulgaires,  
Aux ignobles propos,  
Injustes et sévères  
Pour les municipaux.  
Méditez, hypocrites,  
Avant de croire au mal,  
Eh ! gai, sur les mérites  
Du bon municipal.

Se lever dès l'aurore,  
Travailler jusqu'au soir,  
Penser, penser encore,  
Tout calculer, tout voir ;  
Mettre tout à l'étude,  
Palais, vigne ou canal,  
Eh ! gai, c'est l'habitude  
Du bon municipal.

Prodiguer à nos rues  
Air et salubrité ;  
Aplanir les verrues  
D'un sol accidenté ;  
Modérer la dépense,  
Sauver le capital,  
Eh ! gai, c'est la science  
Du bon municipal.

Avoir pour seul principe  
L'amour du bien public ;  
De Georges ou de Philippe  
Réprimer le trafic ;  
A tous être propice,  
Les voir d'un œil égal,  
Eh ! gai, c'est la justice  
Du bon municipal.

Dire au ciel : qu'il te plaise  
De m'ôter ce fardeau  
Qui m'accable et qui pèse  
Sur mon humble cerveau,  
A ma gloire éphémère  
Donne un congé final ;  
Eh ! gai, c'est la prière  
Du bon municipal.

Vous dont la jalouse,  
Les plans ambitieux  
Rongent l'âme saisisse  
D'un courroux factieux,  
Qui voulez une place  
Au fauteuil cantonal,  
Eh ! gai, suivez la trace  
Du bon municipal.

J. BESANÇON.

**Vigilance du comité de réunion.** — Les membres de ce comité, formé par les patriotes lausannois, dès le 9 janvier 1798, et qui avait son siège place de la Palud, veillaient à tour de rôle, au local des séances, afin de pouvoir faire appel à leurs collègues au moindre événement. Le nommé B..., qui y passa la nuit du 27 au 28 janvier, reçut tout à coup une lettre du commissaire de guerre français, lui annonçant pour le lendemain l'entrée des troupes françaises. B... envoya immédiatement cette missive au président du comité, M. Wild, à Ouchy.

Le lendemain, 28, les troupes de la Répu-

blique française entraient à Lausanne. C'était un dimanche, par un temps superbe. Ces troupes furent logées chez les particuliers, dans les temples, partout où on fut encombré.

**Brune et Cassat.** — Quelques jours après l'entrée de Ménard à Lausanne, il fut remplacé dans le commandement de l'armée française par le général Brune.

Le lendemain de l'arrivée de Brune à Lausanne, dit un contemporain, j'eus l'occasion de le voir, ayant dû me rendre au quartier général avec MM. Cassat, de Lutry, membre de l'assemblée provisoire, et Dubois, dans le but d'obtenir un ordre pour faire restituer les effets du bailli de Buren, qui avaient été arrêtés au Chalet-à-Gobet. A peine le général, tout charmé d'or, fut-il entré dans le salon, qu'il se précipita dans les bras de M. Cassat. Celui-ci était un de ses anciens camarades ; ils avaient étudié ensemble le droit à Paris et y avaient même, rédigé, en commun, le *Journal de la Cour et de la ville*.

Brune était d'une haute taille, d'une figure martiale et sévère. Pendant une demi-heure que nous restâmes dans le salon, il donna deux traits propres à le caractériser. Quelques individus, pour qui les bouleversements ne sont jamais assez prompts, demandèrent audience. Ils venaient solliciter la destitution de certaines autorités qu'ils accusaient d'aristocratie. Le général, sans leur répondre, se tourna vers nous en disant : « Voyez-vous, ces gens-là veulent tout détruire. » Puis il les congédia sans autre explication. Pour expédier l'ordre que nous attendions, il fit appeler son chef d'état-major, le général Suchet, depuis d'Albufera. Ce dernier n'était pas encore levé, quoi qu'il fut près de 9 heures. Cependant, il se hâta et ne tarda pas à arriver, mais il n'échappa point à une réprimande que Brune lui fit, en notre présence, en lui reprochant sa paresse en termes sévères.

### Monsu Muret.

Petêtré bin que vo n'ai jamé cognu cé monsu, et portant c'étai on bon citoyen ; l'est por cein qu'à Mordze, dè io l'étai bordzai, la Municipalità a décrétâ dè l'ai férè on monumeint, que sara n'a granta colonda ein pierre dè taille, io y'arà son nom marqué ein grosses lettrès, avouè cé dòu z'autre bons citoyens que l'ont bin meretâ assein.

Se vo n'ai pas cognu cé monsu Muret, vo z'en ai prao oiu dévezâ stâo dzo qu'on met tot sein dessus dézo po fétâ lo centenéro et que delon, que sarà don n'a demeindze dein to lo canton, on va plianta dâi z'arbro dè liberta et que ti lè citoyens et mimameint lè fennès et lè z'einfants déverront mettrè n'a cocarda verda po allâ tsantâ ào prêdzon on chaumo coumandâ tot espret.

Et lè parârdés que sè faront dein ti lè velladzo ! Mè redzoït dza dè cein vârè, kâ tsi no, cein vâo être rudo galé : y'è vu dzâ hiai lo secrétâ dè l'abbayi qu'epussâtavè noutron vilho drapeau que l'est lo syndico que lo vâo portâ ; et n'est pas lo tot : lo valet à Marque qu'est dein la cavaléri et lo Jone à l'asseesseu qu'a fè se n'écoula dein lo trein sont zu dégue-nautsi, ne sé io, dâi z'haillons dè Cent Suisses dè la fêta dâi Veggolans et vont sè promenâ à tsévau, ein tête dâo cortège per tot lo velladzo, drâi derrâi la fanfara. Et pu, quand n'ourent débordenâ lo canon et que pertot on tsantéra :

Vaudois ! un nouveau jour se lève ! etc.  
ao bin clia que sè dit :

Que dans ces lieux règne à jamais,  
L'amour des lois, la liberté, la paix !

Tonnerre ! y'ein a bin que voudront êtrè dâo canton dè Vaud cè dzo quie !

Don, po ein reveni à Monsu Muret, se l'ai font on monumeint pè Mordze, font bin ! kâ, coumeint vo z'é de c'étai on citoyen que n'avai pas poairé dâi Bernois et que ne sè laissivè pas martsi su lè z'artets. Avouè Frédéri de la Harpe que fasâi dâi pi et dâi mans pè Paris po no trérè dè dézo la patta dè l'or, avouè Monod et Cart que fasoint totès lè z'herbès dè la St-Djan po qu'on n'appartignè perein ài moutses, Muret est ion dè cliao que sè sont lo mé bailli dè cousins et qu'ont lo mé batailli po no férè arrêvâ à cein que ne sein ora.

Et n'étai pas lo tot : quand les bailli uront fê lão mallès et que l'uront prâi lão beliets po Berne, faillai tot mettrè à nové per tsi no ; s'agessâi dè nonmâ lè Conseillers, lè dzudzo et tot lo commerço.

Adon, quand lè citoyens que vo z'é de uront prâi lo temon dè la barqua n'est ni la vaudaire et ni lo dzoran que lè z'ont épouairi et s'ein sont teri à l'honneu. — Respect po ti leu !

Muret (Jules dè son petit nom) étai don avocat pè Mordze et d'apremi que faillai tot organisâ po férè martsi d'attaque lo canton, l'al-lavè prâo soveint à Lozena.

On iadzo que l'ai étai zu, l'avai étai férè n'a veria ào théâtre, que sè trovâvè pè Marthèrâ, que crayo, et va sè mettrè ào partero ; adon, coumeint la comédie n'avai pas onco coumeinci, Muret avai gardâ son bugne su la tête, kâ fasâi on bocon frâi, et l'étai on pou dolliet.

Y'avâi drâi derrâi li n'a vilha dama qu'avai bin septante-cinq et que sè met à mormottâ quand ve Muret sè chefâ à la piliace dè devant, sein trérè son bugne, que cein gravâvè on bocon à la vilha dè vârè la comédie. Enfin quiet, po bin derè, la pourra fenna sè trovâvè coumeint ion dè no z'autro quand on va pè lo théâtre et que l'ai a drâi devant no n'a dama, avouè dè cliao grands tsapés pliens dè botiets et dè tots sortes d'afférès !

Adon la vilha, que lo bugne à Muret eimbâtavè, sè met a derè à sa serveinta qu'étai découté :

— Sébayi se c'ogre qu'est drâi devant no ne va pas felâ astout dè perquie ?

Muret, quand l'out cein, se virè on bocon et fâ à la vilha

— N'aussi pas poairé, madama, lè z'ogres ne medzont què dè la tsai fraitse !

(Historique.)

C. T.

### Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

#### III

L'oncle Samuel voyait avec grand plaisir la faveur croissante qui entourait sa gentille filleule ; de plus, le sourire singulier avec lequel il accueillait certains bruits circulant déjà dans la contrée au sujet d'un mariage possible entre le vieux Cornaz et sa jolie servante ne contribuaient pas à les faire taire.

Sur ces entrefautes, Antoine revint au village après six semaines d'école militaire. Son père, disposé à pardonner les torts de l'enfant prodigue, avait tiré de sa cave quelques bouteilles d'excellent vin du Dézaley, 1834, pour fêter son retour. Il va sans dire qu'on n'avait pas oublié le classique veau gras, seulement ce dernier s'était transformé pour la circonstance en cochon de lait. Marguerite attendait avec curiosité l'arrivée du fils de la maison et n'ignorait pas la mésintelligence qui avait régné entre celui-ci et Abram Cornaz, elle se faisait une joie de la réconciliation qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre le père et le fils. Hélas ! ces beaux préparatifs et ces doux projets furent faits et conçus en pure perte...

Une quinzaine de jours auparavant, Antoine ayant obtenu une permission pour un dimanche entier, s'acheminait joyeusement du côté de la maison paternelle, animé des meilleures intentions du monde. Il se proposait de faire la paix avec son père et comptait lui promettre de changer de conduite à l'avenir. Cette démarche était sincère de sa part, car il sentait bien que ses procédures à l'égard de son père n'étaient pas ceux qu'on devait attendre d'un bon fils et d'un brave garçon. Malheureuse-